

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à vingt-et-une heure, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 8 septembre 2022

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE –Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE - Jean-Louis DELPECH- Marc RICHARD -
Absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Guilhem Boucher

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du dernier conseil n'appelant aucune remarque, il est validé à l'unanimité.

Madame le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour à propos du devis de des rideaux de la salle des fêtes et étude de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques

Ajout des deux points validés à l'unanimité

Délibération 2022/14

Etude de devis rideaux salle des fêtes :

Madame le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Tissus Bertrand Pygmalion à Cahors pour équiper la salle des fêtes de rideaux pour un montant de 2914€80 TTC Et en supplément un devis de l'entreprise Chausson pour fournir les deux fenêtres de toit de la salle des fêtes de volets solaires pour un montant de 1648€14 TTC la pose sera réalisée bénévolement par Mr Lapergue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux devis et charge Mme le Maire de commander les travaux qui seront réglés sur l'opération d'équipement n°16

Délibération 2022/15

Projet panneaux photovoltaïques :

Madame le Maire présente au Conseil un avant-projet de création d'un parc de panneaux photovoltaïques sur un terrain communal au lieu-dit Pech de la Poule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cet avant projet et charge Mme le Maire de faire l'étude de faisabilité auprès des différentes institutions (Fdél, Parc Naturel, Plui...)

Lavoir du Baladier :

Madame le Maire présente trois devis pour la réfection du Lavoir. Ces trois devis sont onéreux et seront étudiés lors d'un prochain conseil. Le lavoir étant mitoyen avec la commune de Sabadel-Lauzès il est nécessaire de concerter ladite commune pour obtenir l'autorisation de travaux. Mme le Maire contactera également le département pour le mur de soutènement de la route.

Délibération 2022/16

Etude de devis nettoyage des chemins Fontneuve et l'Agard :

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise Quercy Jardin Nature qui propose l'entretien des chemins de Fontneuve et L'Agard pour 700 et 1400 m pour un montant TTC de 864€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et charge Mme le Maire de commander les travaux qui seront réglés sur l'article 615231

Convention pour le paiement des frais de fonctionnement de l'école des Pechs du Vers :

Madame le Maire présente un projet de convention proposé par la commune des Pechs du Vers pour le règlement des frais de fonctionnement de l'école. Le conseil demande un report de signature après la présentation des dits frais.

Questions diverses

Le Curage du Lac Grand aura lieu le 29 septembre. Mme le Maire informe le conseil de la location d'une pompe chez Loca-hydro pour un montant de 55€08 HT par jour

Une séance de cinéma est programmée le 19 novembre à la salle des fêtes.

La séance comportant trois délibérations est levée à 23 h 15

**Le Maire,
Françoise LAPERGUE**

**Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**

